



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES



+33 (0)5 57 19 12 12



sagec@actheos.com



www.actheos.com

**Association CAMPUS REGIONAL DE LA VIGNE
ET DU VIN (VITINICAMPUS)**

84 avenue du Général de Gaulle
33290 BLANQUEFORT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Dossier suivi par
M. Sébastien CRUEGE
et
Mme Valérie GELINAUD
Commissaires aux Comptes



Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES



+33 (0)5 57 19 12 12



sagec@actheos.com



www.actheos.com

CAMPUS REGIONAL DE LA VIGNE ET DU VIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association CAMPUS REGIONAL DE LA VIGNE ET DU VIN

OPINION AVEC RESERVE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserve* », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc



FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Motivation de la réserve pour désaccord

La subvention de fonctionnement attribuée par la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément à la convention signée le 16 juillet 2025 pour un montant de 100 000 €, prévoit une période d'éligibilité des dépenses du 7 mai 2025 au 31 décembre 2025. Toutefois, selon les échanges intervenus entre la Présidence et les services de la Région Nouvelle-Aquitaine, la période d'éligibilité retenue devrait finalement couvrir l'ensemble de l'exercice, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Un avenant à la convention devrait être soumis à l'approbation de la prochaine Commission Permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En conséquence, nous formulons une réserve en raison de l'absence, à la date de signature du présent rapport, d'éléments probants suffisants permettant de confirmer le caractère définitivement acquis de la subvention, à ce titre, pour un montant de 19 690 €.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion avec réserve, exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences exposées dans l'annexe des comptes annuels et relatives à la première application des règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserve* », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et pour l'arrêté des comptes, notamment s'agissant du correct rattachement à l'exercice des subventions et concours publics en considération des conventions conclues avec les financeurs et du degré d'avancement des travaux à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner notamment le correct rattachement des produits à l'exercice en considération des conventions conclues avec les financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas eu connaissance du rapport financier qui sera présenté à l'assemblée générale et en conséquence nous ne pouvons pas porter d'opinion sur son contenu.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

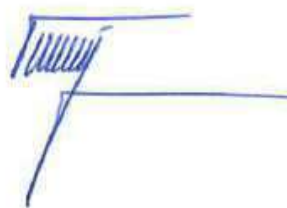
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

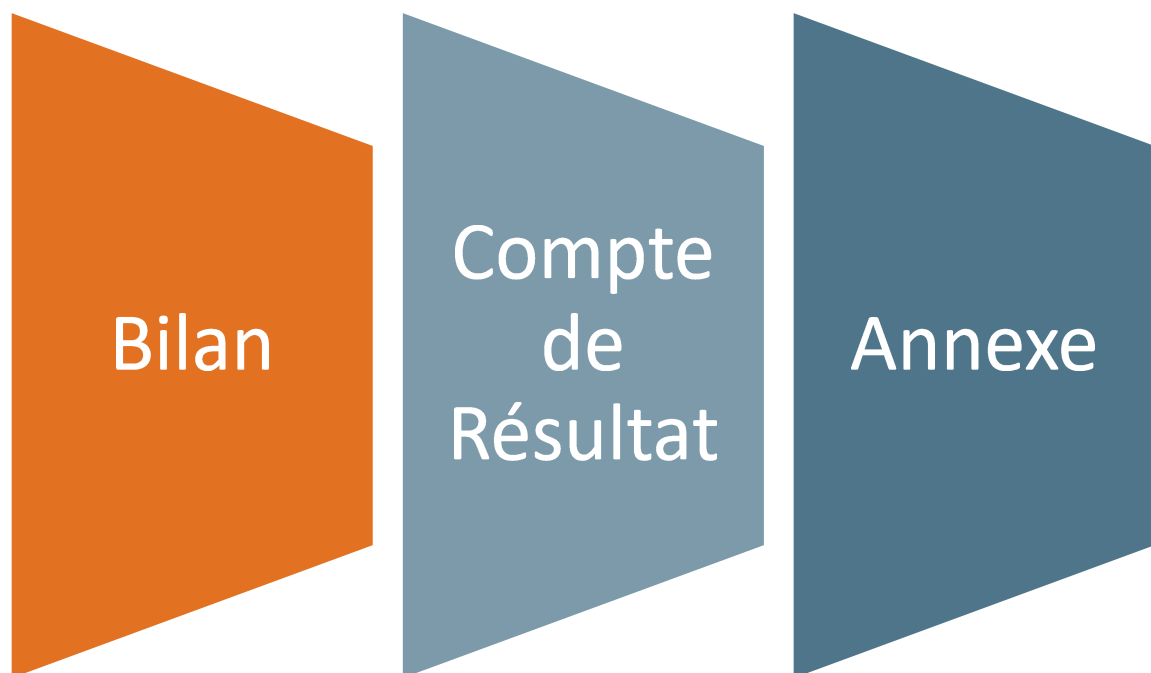
Fait à Bruges, le 07 juillet 2026
Le Commissaire aux Comptes
SAGEC



Valérie GELINAUD
Commissaire aux Comptes



Sébastien CRUEGE
Commissaire aux comptes associé



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	31 707	6 940	24 768	27 116
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	31 722	6 940	24 783	27 131
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	50		50	1 250
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	411 573		411 573	69 169
Charges constatées d'avance	2 369		2 369	728
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	118 652		118 652	114 930
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	532 644		532 644	186 077
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	564 366	6 940	557 427	213 207

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	1 915	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	1 915	
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 691	1 915
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	-3 775	1 915
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	24 768	27 116
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	20 992	29 031
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	306 214	
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	306 214	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	155 345	155 345
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	155 345	155 345
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 883	8 923
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	60 992	19 908
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV) (1)	74 875	28 831
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	557 427	213 207
(1) Dont dettes à moins d'un an (hors avances et acomptes)	74 875	28 831

Compte de résultat

Postes	2025	2023 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	100	1 650
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 000	
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	432 388	193 500
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	433 493	195 150
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	37 099	10 083
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	890	212
Salaires	65 369	19 344
Cotisations sociales	24 796	8 497
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 114	826
Dotations aux provisions		155 345
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	306 214	
Autres charges	60	2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	440 541	194 309
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 7 048	841
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 444	266
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 444	266
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2023 2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 444	266
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-5 605	1 108
Produits exceptionnels (V)		826
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		826
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	86	18
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	434 937	196 242
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	440 627	194 327
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-5 691	1 915
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **14** mois recouvrant la période du **15/11/2023** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **557 426,50 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-5 690,69 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'Association a vocation à fédérer des établissements d'enseignement secondaires et supérieurs, des organismes de formation, des clusters, des laboratoires de recherche et des plateformes technologiques, des organisations professionnelles et des entreprises, des acteurs publics et institutionnels, contribuant notamment au service public de l'emploi et de la prévention au travail, afin d'accompagner la transmission et l'évolution des métiers de la vigne et du vin. Elle se développe à partir des territoires viticoles et a vocation à rayonner sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine, dans une logique de complémentarité et d'optimisation des compétences de chacun de ses membres.

L'Association doit permettre l'accompagnement, la promotion et le développement de tous les types d'enseignement et de formation de l'ensemble des métiers de la filière vigne et vin, de l'amont à l'aval (viticulture, fourniture de matériel, oenologie et transformation, embouteillage, oenotourisme, sommellerie, négoce...).

Les comptes annuels sont établis par le Président de l'Association Campus Régional de la Vigne et du Vin avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	NA
Bureaux	NA
Agencements	NA
Mobilier	NA
Travaux	NA
Matériel et outillage	
Matériel	NA
Outillage	NA
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	NA
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Subventions

Inscription proratisée :

L'Association a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitation au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **CAMPUS REGIONAL DE LA VIGNE ET DU VIN** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	27 942	3 766		31 707
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	15			
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés		15		15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	27 957	3 781		31 722

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			826	6 114		6 940
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			826	6 114		6 940

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	50	50		
Personnel et comptes rattachés	81	81		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	124 930	124 930		
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	2 369	2 369		
TOTAL	127 430	127 430		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	2 369	
TOTAL	2 369	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		1 915			1 915
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 915		- 5 691		- 5 691
TOTAL	1 915	1 915	- 5 691		- 3 775
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	27 116			2 348	24 768
Provisions réglementées					
TOTAL	27 116			2 348	24 768
TOTAL GÉNÉRAL	29 031	1 915	- 5 691	2 348	20 992

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés sur subvention d'exploitation					20 000	20 000	
Fonds dédiés NAVI					286 214	286 214	
TOTAL					306 214	306 214	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL					306 214	306 214	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	155 345				155 345
Provisions pour charges					
TOTAL	155 345				155 345

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	13 883	13 883		
Personnel et comptes rattachés	5 242	5 242		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	5 599	5 599		
Impôts sur les bénéfices	104	104		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	50 047	50 047		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	74 875	74 875		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel.

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation					426 274	426 274
Subventions d'investissement					6 114	6 114
TOTAL					432 388	432 388

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	12 810	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	3 804	
Personnel - Autres charges à payer	1 288	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	2 057	
État - Charges à payer	635	
TOTAL	20 595	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Etat, subventions	106 467	
Subvention NAVI	305 024	
TOTAL	411 491	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	4 200	
Afférents aux services autres		
TOTAL	4 200	

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	
Cadres et ingénieurs	1
Apprentis	1
TOTAL	2